

RESTRUCTURATION DU SITE DE LA TOUR LOMBARDE



atelier Grept / Fournier-Maccagnan / Schlaepfer-Capt

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES **Rapport du collège d'experts**

Version 3 // 22.08.23

Organisateur :

 **nomad**

nomad architectes valais sàrl
rue ste-marguerite 16 1950 sion
027 327 75 71 info@nomad-vs.ch

Table des matières

1.	Introduction.....	5
1.1.	Contexte	5
1.2.	Enjeux.....	5
1.3.	Genre de mandats d'étude parallèles et procédure.....	5
1.4.	Prescriptions officielles	5
1.5.	Périmètres des MEP.....	6
1.6.	Collège d'experts	7
1.7.	Équipe pluridisciplinaire	7
1.8.	Bureaux invités	7
1.9.	Groupements formés.....	8
1.10.	Indemnités	8
1.11.	Poursuite de la procédure et attribution de mandat.....	8
1.12.	Litige & droits de recours.....	9
2.	JUGEMENT.....	10
2.1.	Visite du site	10
2.2.	Réception des projets.....	10
2.3.	Contrôle technique et examen préalable.....	10
2.4.	Modalités du rendu	10
2.5.	Critères d'appréciation des projets	10
2.6.	Dialogue.....	11
2.7.	Délibérations.....	11
2.8.	Recommandations.....	11
2.9.	Annonce des résultats	12
2.10.	Approbation du collège d'experts	12
3.	LES PROJETS	13
3.1.	Haut Lieu	15
3.2.	Tour à Tour.....	19
3.3.	Printemps, été, automne, hiver, printemps,	23
3.4.	Talweg	27
3.5.	Place à la fête	31
3.6.	Construire le vernaculaire... ?	35

1. Introduction

1.1. Contexte

Le site de la Tour Lombarde occupe une position exceptionnelle, au milieu du coteau viticole de Conthey, à quelques hectomètres de la plaine. Elle se compose de corps de bâtiments à haute valeur patrimoniale et de généreux espaces extérieurs plats, permettant la tenue de nombreux événements.

Appréciée des Contheysans, la Tour sert de lieu de rencontre à la population, tant pour des manifestations ponctuelles que lors d'activités quotidiennes. Caractérisée aujourd'hui par une multitude d'usages et des aménagements extérieurs qui fragmentent l'espace, la Bourgeoisie souhaite repenser le fonctionnement global du site pour améliorer sa visibilité, son attractivité et pour y faciliter l'organisation des manifestations existantes et futures.

Pour ce faire, elle a mis sur pied une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) en invitant six bureaux d'architectes-paysagistes, chargés de former des groupements pluridisciplinaires.

1.2. Enjeux

La Bourgeoisie de Conthey souhaite restructurer l'un de ces espaces « publics » principaux, véritable lieu de rencontre des Contheysans. Consciente de la multitude de possibilités offertes par cette restructuration, elle a souhaité mettre en place une démarche de mandats d'étude parallèles pour déterminer le réaménagement le plus pertinent aux regards des nombreux potentiels et besoins. Il s'agira pour les participants de définir un projet permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer la visibilité générale du site.
- Clarifier l'organisation globale, entre espaces intérieurs et extérieurs, entre usages quotidiens et ponctuels.
- Valoriser les aspects patrimoniaux et paysagers en présence.
- Affirmer la Tour Lombarde comme le lieu de rencontre des Contheysans et au-delà, en renforçant les usages quotidiens, en facilitant la tenue de manifestations ponctuelles.
- Renforcer les liens entre les fonctions et espaces intérieurs et ceux de l'extérieur.
- S'appuyer sur les 3 piliers du développement durable pour repenser le site (économie, social, environnement/nature).

1.3. Genre de mandats d'étude parallèles et procédure

Afin de disposer de plusieurs visions et propositions quant à un réaménagement futur du site de la Tour Lombarde, la Bourgeoisie de Conthey a donc organisé une procédure de mandats d'étude parallèles à deux degrés, sur invitation.

Les degrés se ponctuent par la présentation au collège d'experts des projets par les participants.

À la suite du premier degré, le collège d'experts a décidé, à l'unanimité de désigner un projet lauréat et, de fait, de renoncer au second degré (en vertu de l'article 5.5 du règlement SIA 143).

1.4. Prescriptions officielles

Les mandats d'étude parallèles sur invitation sont régis par les prescriptions officielles suivantes :

- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI).
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics.
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP).
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

1.5. Périmètres des MEP

Le périmètre des MEP coïncide avec l'actuelle place de la Tour Lombarde et le bâtiment historique ainsi que la rue du Bourg, le tout représentant une surface de 8'045 m². Ces parcelles sont essentiellement en mains publiques (Commune, Bourgeoisie et Canton).

Les concurrents pourront intégrer à leurs réflexions une surface attenante, des vignes situées à l'Ouest du site (surface totale de 2'253 m²), propriétés de la Commune. Ces vignes sont affectées en zone viticole protégée. Elles ne seront donc pas disponibles à court et moyen termes pour des propositions hormis celles compatibles avec leur affectation actuelle. Il s'agit là d'une réserve à long terme pour un éventuel développement du site.



Périmètres des MEP, nomad, 2022.

1.6. Collège d'experts

Le collège d'experts est composé des personnes suivantes :

Présidence :

- Philippe Venetz, architecte cantonal

Membres professionnels :

- Marie-Hélène Giraud, architecte-paysagiste, Nyon
- Bastien Charvoz, architecte, Sion
- Pascal Heyraud, architecte-paysagiste, Neuchâtel

Membres non-professionnels :

- Christophe Germanier, Président de la Bourgeoisie de Conthey
- Nathalie Franzé, Conseillère bourgeoisiale en charge de la culture
- Philippe Germanier, Conseiller bourgeoisial en charge de l'aménagement du territoire

Suppléants professionnels :

- Catia Neto, architecte-paysagiste, Service Immobilier et Patrimoine
- Lucien Barras, architecte-urbaniste, Sion

Suppléants non-professionnels :

- Gautier Moulin, Conseiller bourgeoisial en charge des finances
- Dany Jollien, Conseiller bourgeoisial en charge des infrastructures et équipements

Spécialistes :

- Yvon Berthouzoz, Chef de projet, bureau technique communal technique
- Sébastien Olesen, directeur du Palp Festival, évènementiel
- Julien Petit, Directeur Sierre-Anniviers Marketing, tourisme

1.7. Équipe pluridisciplinaire

Les architectes-paysagistes invités ont dû constituer une équipe pluridisciplinaire avec un bureau ou une compétence d'architecte. Le pilotage est assuré par l'architecte-paysagiste.

Les équipes ont été libres d'intégrer d'autres compétences et spécialistes (mobilité, environnement, ingénierie, éclairagiste, etc.).

1.8. Bureaux invités

Ont été invités à participer à la présente démarche de MEP, les six bureaux d'architectes-paysagistes suivants :

- Atelier Grept, Saint-Gingolph

- Forster Paysage, Lausanne
- Verzone Woods, Vevey
- Atelier Sol, Genève
- Paysagestion, Lausanne
- MG associés, Vuissens

1.9. Groupements formés

Architecte-paysagiste et pilote	Architectes	Autres
Atelier Grept	Fournier Maccagnan	Schlaepfer-Capt, conception lumières
Forster Paysage	Bonnard Woeffray	
Verzone Woods	Verzone Woods	
Atelier Sol	Müller Lamothe architecte	
Paysagestion	LOCALARCHITECTURE	
MG associés	Deschenaux architectes	

1.10. Indemnités

A été définie, pour le premier degré, une indemnité pour chaque bureau de 6'000 CHF (HT).

Les groupements sélectionnés pour le second degré auraient perçu une indemnité supplémentaire de 8'000 CHF (HT) chacun.

Le second tour n'ayant pas eu lieu, le collège d'experts a souhaité redistribuer l'enveloppe prévue à cet effet à l'ensemble des participants. Tous les groupements ont donc reçu la somme forfaitaire de 10'000 CHF (HT).

1.11. Poursuite de la procédure et attribution de mandat

Au terme des mandats d'étude parallèles, le collège d'experts recommande au maître d'ouvrage la meilleure proposition pour la poursuite des études. Conformément aux art. 23 et 27.1 al. b du règlement SIA 143, le maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet qui sera recommandé par le collège d'experts, le mandat d'étude de leur projet jusqu'à la phase de mise à l'enquête.

L'architecte-paysagiste assurera le développement du projet des espaces extérieurs dans leur ensemble jusqu'à la phase de mise à l'enquête alors que l'architecte précisera les interventions dans le bâtiment existant et les projets des éventuelles nouvelles constructions, également jusqu'à la phase de mise à l'enquête.

À la suite des mises à l'enquête, les phases d'exécution pourront être attribuées à l'architecte-paysagiste et architecte lauréats, sous réserve notamment des disponibilités budgétaires.

Pour les autres cas de figure s'applique l'article 27 de la norme SIA 143.

La Bourgeoisie n'est en aucun cas liée avec les autres bureaux du groupement hormis l'architecte-paysagiste et l'architecte.

Les mandats des ingénieurs civils, en installations techniques et autres spécialistes, seront attribués par le maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte-paysagiste et de l'architecte lauréats des mandats d'étude parallèles, dans le cadre des procédures légales.

1.12. Litige & droits de recours

Les décisions du collège peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Les décisions relevant de l'appréciation du collège d'experts sont sans appel.

2. JUGEMENT

2.1. Visite du site

Une visite obligatoire du site pour l'ensemble des groupements a eu lieu sur place, le 21.03.2023. Une équipe manquait à l'appel pour des raisons médicales. Le collège d'experts a confirmé que cette équipe pouvait participer aux MEP.

2.2. Réception des projets.

Les participants aux MEP avaient jusqu'au 16.06.2023 pour rendre leur projet pour le premier degré. L'ensemble des projets ont été transmis en temps et en heure.

2.3. Contrôle technique et examen préalable

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 143, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Cet examen a été réalisé, sans jugement de valeur, par l'organisateur du MEP. Ces contrôles ont été effectués sur la base du programme des MEP et des modalités du rendu.

À la suite de ces vérifications, l'ensemble des projets ont été formellement admis au jugement.

2.4. Modalités du rendu

Ont été demandées, en matière de rendu pour le premier degré, deux planches A1 format paysage, contenant au moins les éléments suivants :

- Plan du contexte au 1 : 2000.
- Schémas explicatifs (contexte, intégration, concept, phasage, etc.).
- Schémas de localisation de l'ensemble du programme.
- Informations quant à l'ambiance et l'atmosphère des espaces extérieurs (images de références, 1-2 croquis/esquisse).
- Plan de situation au 1 : 500 (y compris, nouvelles infrastructures / constructions).
- Au minimum une coupe 1 : 200 significative du projet.

2.5. Critères d'appréciation des projets

Voici la liste des critères d'appréciation, sans ordre hiérarchique spécifique, sur laquelle se sont basés les membres du collège d'experts pour juger des propositions :

- Cohérence et intégration en termes de paysage, de patrimoine et d'identité communale.
- Modularités globales de la proposition tant spatiales que temporelles (phasage et saisonnalité).
- Renforcement des usages quotidiens.
- Modularité de l'espace lors de manifestations, de diverses tailles.

- Fonctionnalité du bâtiment.
- Rationalité économique.
- Aspects environnementaux (plantations, perméabilité du sol, gestion des eaux, etc.)
- Renforcement des liens et des complémentarités entre surfaces intérieures et extérieures.
- Renforcement de la lisibilité et de la visibilité de la Tour Lombarde.
- Cohérence architecturale.

2.6. Dialogue

À la suite des rendus du premier degré s'est tenu un dialogue entre le collège d'experts et chaque groupement individuellement. Ce dialogue a eu lieu le 20 juin 2023, à la salle des Lombards, dans le bâtiment de la Tour Lombarde.

Ce dialogue a consisté en une présentation par groupement, de 15 à 20 minutes exposant leurs propositions directement sur les planches. S'en est suivie une discussion de 15 à 20 minutes entre le groupement et le collège d'experts.

À noter, finalement, que le suppléant non-professionnel Dany Jollien a été excusé pour cette journée de dialogues.

2.7. Délibérations

À la suite de l'ensemble des présentations, le collège d'experts a librement discuté sur chacune des six propositions, en faisant ressortir les points forts et les points faibles.

À l'issue des délibérations, le collège d'experts désigne à l'unanimité l'équipe Grept / Fournier-Maccagnan / Schlaepfer Capt, auteur du projet « Haut lieu » lauréate et renonce ainsi à un second degré tel qu'initialement prévu.

En effet, le collège, en édictant les recommandations pour le second tour pour le projet « Haut Lieu », s'est rendu compte qu'il s'agissait simplement d'éléments de détail qui seraient traités dans le cadre du développement du projet et que celui-ci remplissait pleinement les attentes du Maître de l'ouvrage. Dans ce contexte, il n'a pas été jugé pertinent de maintenir un second degré, qui n'aurait pas permis d'inverser cette tendance, le fond des autres propositions n'ayant pas autant convaincu.

2.8. Recommandations

Le collège d'experts recommande aux maîtres d'ouvrage de confier à l'équipe lauréate la poursuite des études pour la requalification du site de la Tour Lombarde et formule les recommandations suivantes pour le développement du projet :

- Le parking permanent propose un emplacement satisfaisant. Toutefois il pourrait être retravaillé pour implanter plus d'arbres. Il pourrait être également légèrement revu à la baisse pour s'intégrer plus harmonieusement au site.
- L'espace central polyvalent affiche des limites relativement rigides qui devraient être adoucies et lissées.
- Sont à vérifier avec le Service Immobilier et Patrimoine les marges de manœuvre et les potentiels en termes de rehaussement du bâtiment historique.

- Sera étudiée la possibilité de garder certains arbres existants si cela nécessite des ajustements mineurs.
- Sera étudiée l'opportunité de donner un peu plus d'ampleur au biotope pour qu'il puisse être propice à la détente et à la contemplation.

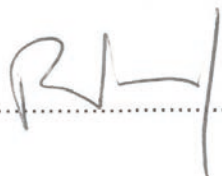
2.9. Annonce des résultats

Le bureau organisateur a transmis, par voie électronique le 23 juin 2023 à l'ensemble des pilotes d'équipe, un courrier signé par le Président du collège d'experts pour notifier les résultats de la démarche.

2.10. Approbation du collège d'experts

Président :

Philippe Venetz

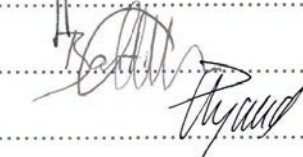


Membres professionnels :


Marie-Hélène Giraud



Bastien Charvoz



Pascal Heyraud



Membres non-professionnels :

Christophe Germanier



Nathalie Franzé

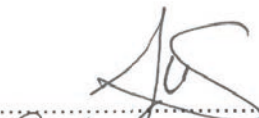


Philippe Germanier



Suppléants :

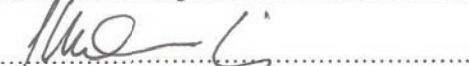
Lucien Barras



Catia Neto



Gautier Moulin




3. LES PROJETS

3.1. Haut Lieu

Projet lauréat // groupement atelier Grept – Fournier Maccagnan – Schlaepfer Capt.

À première vue, le projet « Haut Lieu » surprend en installant le couvert en fond de parcelle où la vue sur la plaine du Rhône s'y dégage. Pourtant, à y regarder de plus près, la proposition séduit, car elle est en totale adéquation avec le concept des aménagements extérieurs et le fonctionnement global du site. L'échelle du nouveau bâtiment est appropriée et l'intégration du stockage et des sanitaires dans une surépaisseur de mur de vigne convient parfaitement. Le fait de pouvoir ouvrir les façades pour augmenter la surface couverte est apprécié. L'expression architecturale du couvert, sa matérialité, son mode de construction ainsi que sa transparence ouverte sur le paysage répondent de manière sensible au site. Le fait de positionner le couvert à l'extrémité du site offre une multitude de possibilités d'utilisation des espaces extérieurs et des bâtiments tout en limitant les nuisances pour le Bourg et en ne concurrençant aucunement la nouvelle œnothèque.

Pour les interventions proposées sur le bâtiment de la Tour Lombarde, la réorganisation intérieure des locaux répond aux attentes du maître d'ouvrage. La position de l'œnothèque répartie sur deux niveaux apporte une verticalité intérieure à ce corps de bâtiment et permet d'activer la place extérieure devant la Tour Lombarde ce qui est apprécié. Le parcours didactique dans tout le bâtiment qui est relié avec la chapelle Sainte-Pétronille située au Sud du site est convaincant. N'ayant pas d'intérêt historique, la toiture est retravaillée avec un couronnement vitré et des claires-voies en acier brut. Une nouvelle salle des Lombards y prend place et profite d'une vue sur Saint-Séverin et la plaine du Rhône. Un ascenseur extérieur, traité sous la forme d'une tour de guet, complète la composition générale du bâtiment et participe à offrir une cohérence globale sur les interventions apportées. La modénature ainsi que l'utilisation de l'acier brut pour les éléments rajoutés ou modifiés correspondent bien au caractère du bâtiment existant et font écho au musée de la Forge qui quittera le bâtiment. Le collège se questionne toutefois sur la nécessité d'installer un escalier en colimaçon en façade Ouest, car cet élément paraît être disproportionné dans sa taille par rapport à l'échelle du pignon.

Points forts

- Analyse historique et paysagère du site comme fondation du projet, le lac, le champ de foire, la grande ouverture, le tourisme doux (valorisation des itinéraires).
- Prise en compte du fonctionnement quotidien et des synergies possibles entre utilisateurs.
- Création d'une place à la croisée des chemins (historiques).
- Modelé du terrain doux.
- Position du couvert en lien avec parcours et plateau.
- Polyvalences des espaces du quotidien à l'exceptionnel.
- Espaces de transition avec les alentours en lien avec le contexte historique, bâti et paysager.
- Diversité des milieux.
- Le projet réussit à s'implanter naturellement dans le site tout en créant une grande diversité de lieux et de milieux, et ce, en fonction des usages et des qualités paysagères. La proposition dessine également une belle cohérence d'ensemble, un projet où architecture et paysage travaillent ensemble.

Points faibles

- Dimension du biotope.
- Faible arborisation du parking.
- Grande rigidité des tracés de l'espace central.
- Le collège questionne la pertinence de développer des pavillons mobiles.

3.2. Tour à Tour

Groupement Forster Paysage – Bonnard+Woeffray

L'implantation du couvert en vis-à-vis de la Tour Lombarde intensifie le dialogue avec cette dernière et crée des synergies qui sont appréciées. Le vélum entre les deux bâtiments est une proposition qui convainc dans l'ambiance qu'elle procure, mais interroge sur son fonctionnement sur le long terme.

L'expression souhaitée d'une structure légère et aérienne pour le couvert est cohérente avec le concept mis en place, mais questionne tout de même sur la réalité constructive d'une toiture si fine après que les contraintes statiques, les installations scéniques et les mécanismes d'entraînement des rideaux extérieurs y soient intégrés. L'étroitesse en plan du couvert ainsi que sa cassure posent des questions sur sa fonctionnalité bien qu'elles permettent de réduire l'impact visuel de la nouvelle construction sur le site. Le fait que le couvert dispose d'une grande hauteur diminue sa fonction de protection solaire et la proposition d'installer des rideaux sur le pourtour du couvert n'offre pas la possibilité de fermer la façade Sud lors de grandes manifestations, rendant problématique le couvert à l'usage.

Concernant le réaménagement de la Tour Lombarde, la position de l'œnothèque avec sa mezzanine à l'étage est très appréciée et cohérente avec le concept général. La répartition programmatique est logique et fonctionne telle que proposée. La position de l'ascenseur ainsi que sa forme cylindrique est toutefois questionnée. Son expression volumétrique, qui ne se rattache à aucun autre élément du bâti existant, ne convainc pas. Une cohérence aurait peut-être pu être trouvée avec le nouveau percement en façade et la nouvelle expression de la toiture de la partie grange.

Points forts

- Clarification des usages par une structuration du site.
- Création d'une centralité forte autour de la Tour Lombarde.
- Gradation du traitement des espaces en lien avec l'intensité ou la fréquence des usages : sol soigné et polyvalent dans la cour Lombarde, perméable, mais praticable au centre, végétalisé à l'extrémité Ouest du site.
- Générosité du parc.

Points faibles

- Fragmentation des espaces et des usages, notamment déconnexion des espaces de jeux du centre d'intérêt pour les adultes (Tour lombarde, manifestations, etc.).
- Positionnement du parking au point le plus intéressant du site pour les vues sur la vallée.
- Terrassements impliquant la disparition d'arbres adultes et sains procurant actuellement une ombre bienvenue.
- Inadéquation de la réponse au besoin d'accès en tout temps pour le voisinage (conflits entre usagers de la cour Lombarde et véhicules).
- Places vélo comme interface avec les jardins privés.

S'INSCRIRE DANS LE PATRIMOINE LOCAL
Inscrit sur les premiers hauteurs du territoire contemporain, le site de la Tour Lombarde occupe un espace patrimonial majeur. A cet effet, une place en pierre de taille naturelle s'élève en tant que point de repère pour accueillir les activités quotidiennes du quartier. L'objectif est de valoriser l'histoire et le patrimoine du site en intégrant les usages actuels et futurs. Le nouveau couvert d'activités s'implante quant à lui en face de la Tour, venant engager un dialogue entre l'histoire et le contemporain.



SCHEMA D'INTERDITE D'USAGE DU SITE

- Usage fréquent
- Usage occasionnel
- Usage rare
- Usage non-humain
- Surface protégée et environnementale

ARPER ET OCCUPER LES LIEUX PAR PALIERS

Les aménagements extérieurs se répartissent en une succession progressive, calquée sur les différentes fréquences d'occupation que les lieux accueillent au fil du temps.

Cette stratégie d'occupation s'inscrit dans la succession de zones dédiées pour les usages de plus en plus fréquents, des activités quotidiennes au moment où plus les usages occasionnels, pour atteindre finalement les espaces qui ne sont investis que pour les grands événements, à l'instar des manifestations estivales.

Basés sur cette approche, la restructuration du site prend la forme d'une succession de zones d'usage, de plus en plus fréquentes, qui s'inscrivent dans une logique de continuité spatiale et temporelle. Une place en pierre de taille naturelle s'élève en tant que point de repère pour accueillir les activités quotidiennes du quartier. L'objectif est de valoriser l'histoire et le patrimoine du site en intégrant les usages actuels et futurs. Le nouveau couvert d'activités s'implante quant à lui en face de la Tour, venant engager un dialogue entre l'histoire et le contemporain.

ACCUEILLIR LA FAUNE ET LA PETITE FAUNE

Le jardin nord répond à la rue Lombarde, en tant qu'interface délimitant et accompagnant la succession de places. Son rôle de point de détachement et de promenade est renforcé, tandis que ses potentialités écologiques et environnementales sont renforcées au bénéfice de l'ensemble du site.

Un système bassin est façonné afin de compléter les parcours piétons et offrir un espace de détente et de repos. Les zones de repos sont directement articulées sur les axes afin de favoriser les rencontres et offrir une accessibilité améliorée à toutes mobilités.

Les trois bassins contribuent à la gestion des eaux pluviales du site en tant que bassins de rétention des eaux ruisselées et de stockage temporaire. Ils sont reliés à une succession de plans d'eau temporaires.

CONSTRUIRE AVEC L'EXISTANT

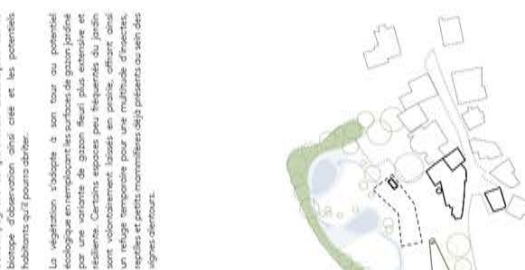
Le projet se veut volontariste économiquement en proposant des interventions pragmatiques et peu interventionnistes.

La topographie est légèrement retravaillée afin d'aplanir les surfaces dédiées aux usages réguliers et de manière à conserver et valoriser tous les matériaux d'excavation.

Nous proposons de légèrement opérer les espaces de parking, de les rendre plus accueillants et de les intégrer dans le tissu urbain existant. Ce travail en partie douce est employé comme « matériau d'accompagnement » lors d'aménagements, mais il permet surtout de créer une légère mise à distance du parking avec le centre du site, et de privilégier la rue et le panorama lointain.

SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



- Légende**
- Asphalte
 - Pavés
 - Gravillats
 - Mélange terre-pierre (irréversible)
 - Sol meublé
 - Espace, différenciation de niveau

SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

- Zone réservée aux piétons
- Zone partagée
- Zone de circulation véhicules individuels
- Cheminement piétons



SCHEMA STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITE

3.3. Printemps, été, automne, hiver, printemps, ...

Groupement Paysagection – LOCALARCHITECTURE

Le projet propose une lecture historique du Bourg, avec les constructions organisées de part et d'autre de la rue Lombarde et l'étang du Luysel au Nord de l'enceinte fortifiée. Par conséquent, il propose un aménagement exclusivement paysager sur la place (terrasse lacustre, étang, jardins et champ de foire) en contraste avec l'espace plus urbain de la rue. Une perméabilité entre ces deux espaces est recréée au rez-de-chaussée, au moyen d'un passage public entre la Tour Lombarde et la grange. Le bar de la Forge est installé dans l'ancienne grange, en lieu et place du musée. L'œnothèque est maintenue dans la Tour Lombarde et continue de donner accès aux salles d'exposition à l'étage. Les salles de réunion des niveaux supérieurs sont conservées telles quelles.

Le couvert pour les manifestations est installé au centre de l'espace paysager, à mi-chemin entre l'eau et la terre ferme, à cheval sur les deux étangs. Cette implantation flottante est renforcée par la matérialité de l'objet (ossature en bois, cordage, rideaux) qui évoque une barque amarrée. Si l'image est forte, le fonctionnement est conditionné par la présence de l'eau sur deux des quatre côtés et la proximité des arbres qui limite les extensions de la couverture. Une seconde construction, abritant des sanitaires et un local de stockage, est implantée le long du chemin des Deux Collines, sans lien apparent ni avec les anciens bâtiments du Vieux Bourg, ni avec le nouveau couvert.

Points forts

- Lecture territoriale et historique du site permettant d'ancrer fortement la proposition dans sa géographie et ses usages, notamment la référence à l'ancien lac, les liens visuels avec les repères que sont l'église de St-Séverin, la colline et les châteaux, et l'inscription dans un réseau de chemins pédestres.
- Recherche de mise en valeur du Bourg par une requalification étendue du sol par-delà la route cantonale.
- Végétalisation importante du site, presque entièrement occupé par le parc et son lac.
- Espace arborisé et ombragé à l'Ouest pour le déploiement de certaines manifestations.

Points faibles

- La générosité du parc et des espaces végétalisés impose de reporter hors périmètre la fonction de stationnement : la proposition n'est pas crédible, car nécessitant de décaler la route, engendrant des coûts de réalisation non négligeables.
- Les propositions hors périmètre sur la route cantonale (place du Bourg, traversée d'un chemin pédestre) ne sont pas réalistes.
- La reprise des niveaux par des emmarchements devant la Tour Lombarde prive l'espace central d'une possibilité d'usage intense lors de manifestations.
- Déconnexion des espaces potentiellement utilisables lors de grandes manifestations (couvert d'arbres et pavillon).
- Inadéquation de la réponse au besoin d'accès en tout temps pour le voisinage (conflits entre usagers de la cour Lombarde et véhicules).
- Positionnement d'un pavillon de service à l'interface avec les jardins privés, en particulier WC publics.

3.4. Talweg

Groupement Atelier Sol – Müller Lamothe architecte

Le projet propose d'implanter un couvert au centre de la place, appuyé sur la ligne d'écoulement des eaux de surface, afin de préserver la compacité du Bourg. Le couvert est composé d'une toiture à un pan ouverte vers le Sud et réalisée en matériaux de récupération. Des « boîtes » indépendantes de la structure permettent d'aménager une buvette et une scène, dans une logique modulable. Les extensions latérales suggérées en coupe se heurtent cependant au mobilier ou aux arbres qui entourent la nouvelle structure. Le couvert sépare les deux espaces extérieurs principaux, l'espace appropriable en pavés naturels devant la Tour Lombarde et l'espace de jeux arborisés en grave perméable plus en aval.

L'intervention sur le bâtiment de la Tour Lombarde est présentée comme minimale, bien qu'elle supprime l'escalier en colimaçon et le mur porteur adjacent, qui font partie de la substance patrimoniale du bâtiment. Seul l'escalier plus récent situé entre l'œnothèque et la grange est conservé pour desservir les étages, mais n'est pas visible sur le plan du niveau 2. La répartition des affectations est conservée telle quelle, avec l'œnothèque et le musée au rez-de-chaussée, les salles d'exposition et de réunion aux étages. Un ascenseur est installé dans le local sanitaire Nord, avec l'aménagement de nouveaux sanitaires dans la Salle des Présidents.

Points forts

- Reconnaissance de la particularité territoriale du site et du chemin de l'eau comme élément morphologiquement déterminant.
- Recherche d'une reconnexion de corridors biologiques à travers l'aménagement du site
- Création d'une centralité entre la Tour Lombarde et le couvert.
- Utilisation de matériaux sobres et de végétaux locaux, gestion extensive : expression d'une forme de frugalité cohérente par les temps actuels.
- Maintien du groupe de micocouliers présent sur le site.
- Maintien des œuvres d'art.
- Maintien de l'accès aux propriétés voisines via le parking.

Points faibles

- Le projet fait quasi table rase de l'existant.
- Le traitement de l'eau efface toute trace de l'ancien lac par une réinterprétation contemporaine qui ne convainc pas (finesse du fil de l'eau traversant le site et retenue d'eau à la forme incongrue relativement à sa fonction).
- L'implantation d'un verger, si intéressante soit l'image qu'il dégage et sa valeur environnementale, implique une gestion à la fois complexe pour la commune et non rentable pour un arboriculteur. S'il pourrait avoir un sens au-dessus d'une prairie, sa présence sur une grave comme couvert de place de jeux ou entre deux rangées de stationnements interroge.
- La dispersion des espaces de stationnement ne clarifie pas les usages et péjore la qualité des espaces par une présence constante des voitures dans le champ visuel. La proposition à l'Ouest du site avec manœuvres directement sur la chaussée n'est pas réalisable.

Talweg
Ligne d'intersection des deux pentes latérales d'une vallée.

Le site de la Tour Lombarde est un lieu exceptionnel au cœur d'un paysage viticole et patrimonial. Son implantation sur le coteau entre Contigny et Erle en fait un espace public stratégique à l'échelle de la commune. Le site a connu différents aménagements au fil des années, mais ceux-ci ont entraîné l'apparition de certaines qualités à l'espalande, elles ont tendance à fragmenter le site. Notre intervention vise donc à réunir le site en créant une seule entité, nommée espalande, qui répondra aux différents besoins des habitants et des visiteurs.

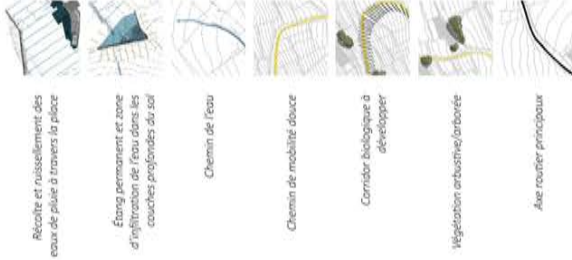
Le projet repose sur deux éléments centraux : l'eau et l'arbre. L'espalande se trouve dans le fond du Talweg, entre les deux versants rochers qui abritent certains des terroirs. Cette situation géographique crée un espace naturel fragile, lié à l'histoire et au lieu. Notre projet propose de réinventer le site en suivant les dynamiques naturelles de l'eau, nous explorons la topographie du Talweg pour recueillir les eaux pluviales et les conduire vers l'axe de l'espalande. C'est le principe de collecte des eaux, basé sur la topographie existante qui définit les contours de la place. En aval, l'eau est accumulée pour former un étang permanent (le petit lac), tandis que les surplus sont infiltrés dans le sol.

Afin de renforcer l'identité du site et d'harmoniser les différents espaces de l'espalande, nous proposons la création d'une trame végétale sous la forme d'un verger haute tige. Les vergers seraient situés très présents dans cette partie de la vallée, contribuant à la diversité agricole du versant. Ce verger public a pour objectif de réunir le site et de créer de nouveaux liens sociaux grâce à cette espalande.

Le projet s'articule autour de la place de la Tour Lombarde et du couvert, qui vise à préserver la complexité du Bourg. Au nord de cet espace central, gravitent le verger, les espaces de jeux et le petit lac, tandis que le site de la Tour Lombarde une moitié d'activités pourront accueillir ponctuellement événements et manifestations. Notre intervention propose un nouveau lieu social et de rencontre en relation avec la nature et le territoire environnants.

Le projet est guidé par la volonté d'intégrer des matériaux locaux qui assurent une continuité architecturale et paysagère avec les constructions existantes et qui répondent à des critères d'écologie et de sobriété. L'objectif est de créer un espace public qui soit à la fois accueillant et durable, avec un impact écologique et les coûts. Les solutions constructives proposées permettent l'utilisation de modules préfabriqués qui optimisent les délais de construction en proposant des géométries simples. Enfin, l'intervention sur le bâtiment de la Tour Lombarde est minimale et vise à optimiser la structure existante tout en reconfigurant les espaces. La suppression de l'escalier en colimaçon existant réduit les circulations autour d'un unique noyau et réorganise les espaces afin de créer des surfaces plus génériques.

LE PAYSAGE DU COTEAU VERS 1960



Récolte et ruissellement des eaux de pluie à travers la place

Étang permanent et zone d'infiltration de l'eau dans les couches profondes du sol

Chemin de l'eau

Chemin de mobilité douce

Corridor bicycloblique à développer

Végétation arbustive/arborée

Axe routier principal



NOUVELLE ESPALANDE

Parking permanent

Place de la Tour

Verger

Chemin de l'eau

Couvert

Verger sur grève

Le petit lac



PROGRAMME DE LA TOUR



RÉFÉRENCES DE CONSTRUCTIONS



Houses, adaptive reuse, Chénac-Saint-Seurin-d'Uzet, France



Place Maurice-Zermatten, Sion, Suisse

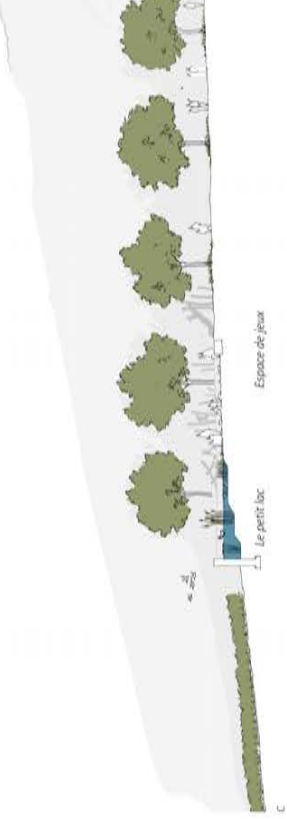
ÉTENDRE L'ESPACE APPROPRIABLE 1:250



LE COUVERT 1:250



LE CHEMIN DE L'EAU 1:200



3.5. Place à la fête

Verzone Woods

Un nouveau bâtiment regroupant la partie couverte ainsi que l'œnothèque est implanté au cœur du site de la Tour Lombarde. Le but étant de favoriser la dynamique entre le bâtiment existant de la Tour Lombarde et la nouvelle œnothèque afin d'activer les espaces extérieurs entre ces constructions.

La position du pavillon dans le site interpelle, car elle ne paraît pas clairement définie avec le concept des aménagements extérieurs et donne l'impression de flotter au milieu du site. La forme générale du bâtiment génère des résidus d'espaces extérieurs à l'arrière du bâtiment qui ne sont pas traités. La façade Nord très fermée sur St-Séverin et son église questionne tout comme la nécessité d'un biais en façade Sud qui complexifie l'expression générale du bâtiment. L'impact visuel de l'ensemble du pavillon paraît disproportionné par rapport à l'échelle du Bourg. Le volume mériterait d'être réduit.

En ce qui concerne l'utilisation générale du nouveau bâtiment, la proximité de l'espace couvert de fête avec l'œnothèque ne paraît pas optimale dans la gestion des événements qui n'ont pas toujours lieu ensemble. Les différences de niveaux des deux corps de bâtiment ne facilitent pas leur utilisation.

Pour le bâtiment de la Tour Lombarde, l'organisation intérieure est cohérente dans son ensemble. Comme l'activité principale du bâtiment a été déménagée dans le bâtiment pavillonnaire, le collège se questionne sur l'attractivité qu'aura la Tour Lombarde et si une activité assez forte permettrait de réactiver l'intérêt de ce bâtiment.

Finalement, le collège retient positivement la tentative de sortir l'œnothèque de la Tour Lombarde pour créer une nouvelle dynamique sur le site, mais malheureusement, la proposition ne convainc pas dans son ensemble.

Points forts

- Présentation des qualités existantes en termes de paysage, d'environnement, de profondeur historique, d'usage et de convivialité.
- Reprise de l'organisation actuelle, le parking, le parc, l'esplanade, le belvédère.
- Création d'un véritable espace œnotouristique.
- Arborisation du parking.

Points faibles

- Impact de la construction et de la toiture trop importante.
- Rapport d'échelle difficile avec le Bourg.
- Création d'un avant et d'un arrière.
- Rapport avec et depuis Séverin difficile.
- Enchaînement de l'échelle des lieux difficilement compatible avec le Bourg.
- Création de plateaux et d'espaces résiduels.
- Le projet reprend l'organisation existante ainsi que les éléments trouvés sur place pour les modifier de manière plus ou moins importante sans amener de réelle plus-value, p.ex. le biotope. Le projet ne garde presque rien de l'existant.
- Le rapport entre l'intention de s'appuyer sur les qualités existantes et le projet ne sont pas lisibles.



PLAN DU CONTEXTE - 1/2000

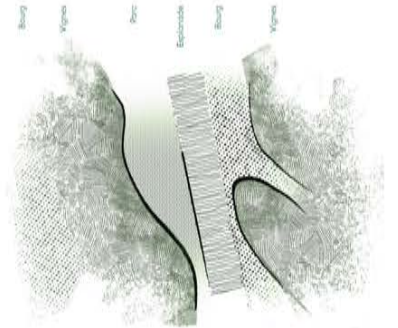
CONCEPT

Le projet révèle les qualités géomorphologiques et patrimoniales du site de la Tour Lombardie en intégrant une organisation claire et symbolique avec le grand paysage des vignobles et les façades historiques des villages, dont les clochers se répondent, par l'implantation d'une place et d'un nouveau pavillon qui accueillera les célébrations locales.

La nouvelle organisation du site prend appui sur ses qualités existantes et valorise les éléments déjà présents sur place: la plaine, le pays, les vignes, les villages. Les nouveaux bâtiments sont conçus et implantés en dialogue avec le site existant, créant une continuité spatiale et fonctionnelle. Ils offrent des espaces pour les plaisirs dans le reste du site.

L'implantation estadée avec ses vues soigneusement cadrées par la continuité des bâtiments existants et les façades du bourg en dialogue avec le nouveau pavillon, permettant une diversité et une participation des usages du site plus que jamais connues. Les pentes sont traitées pour offrir une plus grande connectivité entre la partie Est et Ouest du site.

Le pays avec son bassin en eau constitue un générateur espace de vie et de rassemblement. Des équipements adaptés aux enfants renforcent les usages sur cette partie du site. L'identification de nouveaux bâtiments contribue au renouveau du paysage public avec un dialogue avec l'architecture de Tour Lombardie et permet de structurer l'ensemble du site autour des usages collectifs.

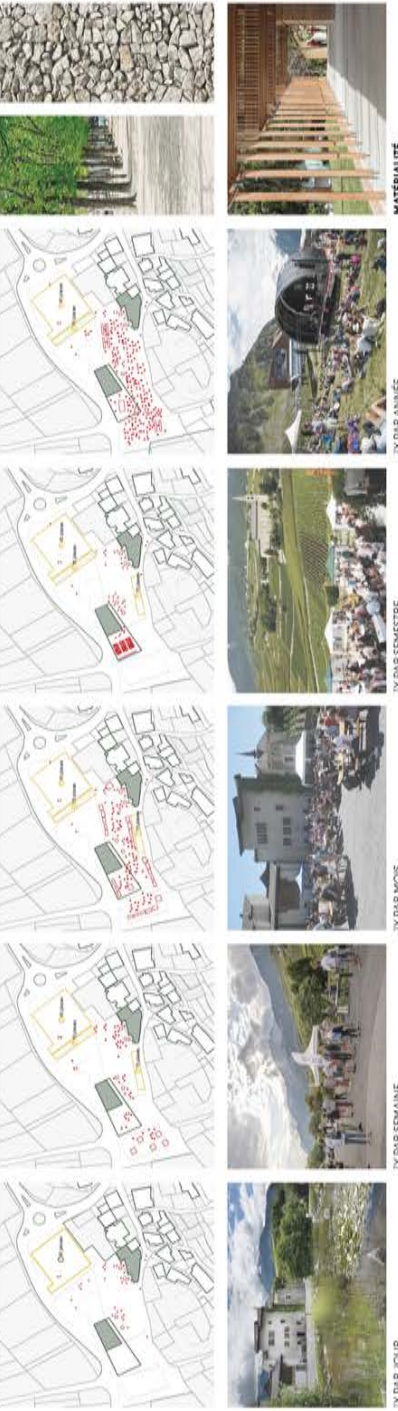


CONCEPT SPATIAL - 1/2000



PLAN DE SITUATION - 1/500

EVENEMENTIEL



EVENEMENTIEL

1X PAR SEMAINE
Marché, mariage

1X PAR MOIS
Marché de Contilly

1X PAR SEMESTRE
Cinéma en plein air

1X PAR ANNEE
PALP festival

MATERIAUTE

3.6. Construire le vernaculaire... ?

Groupement MG associés – Deschenaux architectes

Le projet propose d'implanter un groupe de bâtiment au Nord-Est du périmètre, contre la route cantonale, afin de marquer l'entrée dans le site de la Tour Lombarde et de libérer une grande surface au centre et à l'Ouest de la place. Deux corps de bâtiments rectangulaires en pierre naturelle matérialisent une « porte d'entrée », qui se traduit par un large escalier couvert permettant de rejoindre le premier niveau de la place. Il n'est pas prévu de rampe pour faciliter l'accès des poussettes ou des personnes âgées. Un large couvert en bois s'appuie sur les deux volumes fermés, qui regroupent les services, deux salles de réunion et du stockage. Le langage architectural en pierre naturelle appareillée cherche à établir une parenté avec les murs de vignes et les anciennes constructions agricoles, bien que l'implantation soit complètement détachée du tissu historique du Bourg. L'échelle des constructions est importante par rapport au hameau existant.

Concernant le bâtiment de la Tour Lombarde, le caveau est déplacé au rez-de-chaussée de la grange, avec un accès direct depuis la place. L'entrée actuelle est maintenue pour les espaces d'expositions, qui prennent place dans le caveau et la cuisine actuels. Les étages un et deux sont entièrement dévolus aux salles de réunions dont le nombre est augmenté à sept. Le musée de la Forge est conservé dans le bâtiment existant, sans précision sur sa localisation. Il n'est pas prévu d'ajouter un ascenseur, ce qui pose un problème en termes d'accessibilité pour les PMR.

Points forts

- Analyse sensible du site en termes de topographie, de matérialité et de bâti.
- Mise en place d'un système de gestion à ciel ouvert des eaux de pluie, avec noues et bassin.
- Dégagement devant la Tour et mise en lien avec la rue (pavés).
- Dimensionnement des plateaux en lien avec usages, parking d'appoint et pétanque.

Points faibles

- Le projet donne le sentiment de deux projets juxtaposés, d'un côté le bâtiment et de l'autre les espaces ouverts.
- Le projet fait table rase de l'existant et ne répond que partiellement au cahier des charges (maintien accès privé accès PMR),.
- L'organisation du parking permanent n'est pas convaincante, parcours et travaux y relatifs.
- Alors que l'analyse du site est intéressante et sensible, les intentions de projet ne sont que très peu attentives à l'existant et demandent de tout démolir avant de reconstruire. Il semble également que la proposition rende compliquée l'installation de manifestations.
- Finalement, le collège questionne le discours lié à la « construction du vernaculaire ».



place publique et espace couvert

Membre, partenaire

La proposition de plan est, à caractère définitif, soumise au conseil municipal de la commune. Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare. Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare.

Le projet passe en concertation avec les associations locales de la commune et les associations de riverains du site de la tour Lingare. Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare.

Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare. Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare.

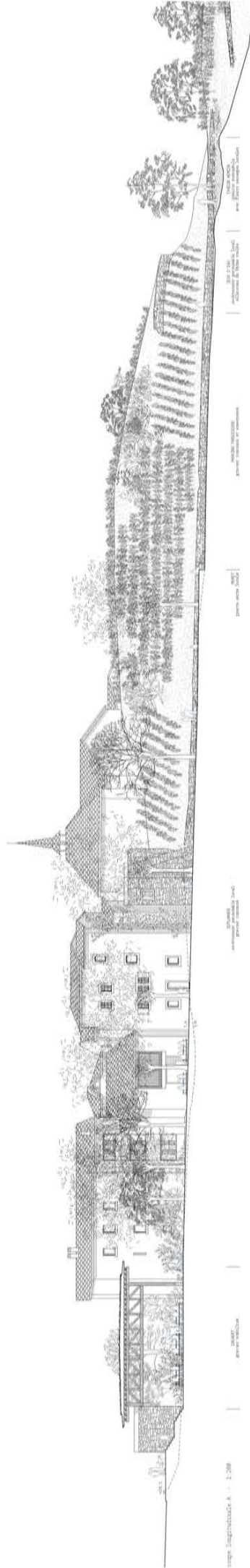
Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare. Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare.

Implications

L'implémentation du nouveau concept nécessite une adaptation de la topographie, des axes, des structures, des matériaux et des couleurs. Le projet est en outre soumis à l'avis de la commission d'urbanisme et de l'association des riverains du site de la tour Lingare.



STRATÉGIE - 1/500



ÉLEVATION PARALLÈLE A - 1/200

